

Comment préparer une demande de subvention au Conseil des arts de l'Ontario

Guide de survie

du CAO • 3^e édition



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario



ONTARIO ARTS COUNCIL
CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO

an Ontario government agency
un organisme du gouvernement de l'Ontario

Conseil des arts de l'Ontario

151, rue Bloor Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1T6
416-961-1660
Sans frais en Ontario : 1-800-387-0058
info@arts.on.ca / www.arts.on.ca



Mixed Sources
Product group from well-managed
forests, controlled sources and
recycled wood or fiber
www.fsc.org Cert no.
© 1996 Forest Stewardship Council

Qu'est-ce que le Conseil des arts de l'Ontario ?

Le Conseil des arts de l'Ontario (CAO) est un organisme autonome financé par le gouvernement de l'Ontario. Nous soutenons les artistes et les organismes artistiques sans but lucratif de l'Ontario depuis 1963.

La mission du CAO consiste à promouvoir et à appuyer le développement des arts au profit de tous les Ontariens. Au fil des ans, le CAO a favorisé la stabilité et la croissance des milieux artistiques de l'Ontario.

Le Conseil des arts de l'Ontario est ouvert à toutes les formes d'expression artistique.

Nous subventionnons le travail artistique de toutes les personnes et de toutes les régions de l'Ontario. Nous offrons des services complets en anglais et en français. Tous les programmes du CAO sont ouverts aux artistes ou organismes artistiques autochtones ainsi qu'aux artistes et organismes artistiques des diverses communautés culturelles de l'Ontario.

Le processus en bref...

- Vérifiez votre admissibilité. Assurez-vous de pouvoir soumettre une demande.
- Trouvez le programme de subvention approprié.
- Lisez le formulaire de demande et les renseignements généraux. Assurez-vous de bien les comprendre.
- Rassemblez l'information demandée et faites du remue-méninges.
- Rédigez la demande en commençant par une ébauche.
- Demandez à quelqu'un de commenter votre ébauche.
- Remplissez le formulaire du budget (si vous devez en soumettre un).
- Rassemblez et compilez le matériel d'appui (si vous devez en soumettre).
- Faites une dernière vérification de la demande et corrigez les fautes.
- Faites les copies (selon les indications contenues dans les renseignements généraux).
- Soumettez la demande à la date limite. Toutes les dates limites sont affichées sur le site web du CAO.

Contactez le CAO si vous avez des questions au cours de ce processus.

En général, vous devez attendre quatre mois pour connaître le résultat de la demande. Il faut quatre mois au CAO pour traiter toutes les demandes reçues, convoquer le jury, approuver les décisions et communiquer celles-ci aux candidats. Vous pouvez trouver des renseignements détaillés au sujet du cheminement d'une demande sur notre site web, www.arts.on.ca.

À vos Marques...

Introduction	3
Subventions pour les artistes	3
Quel type de projets peut-on réaliser avec une subvention du CAO ?	4
Qui peut soumettre une demande ?	5

Prêts ?

Quel programme choisir ?	7
Personnes-ressources du CAO	7
Comment soumettre une demande	8
En quoi consistent les renseignements généraux d'un programme	9
Combien de temps faut-il pour rédiger une demande ?	9

Partez !

Conseils pour la rédaction d'une demande	11
Commencez par faire une ébauche	11
Écrivez de façon claire et directe dans vos propres mots	11
Concentrez-vous sur votre énoncé artistique	12
Réfléchissez à vos objectifs artistiques	12
Décrivez entièrement votre projet	13
Demandez des commentaires	13
Corrigez les fautes	13
Votre budget	14
Votre matériel d'appui	16
Matériel d'appui audiovisuel	16
Autre matériel d'appui	17
Soumission de la demande	18
Les décisions sur les subventions	18
Subventions aux organismes	19
Subventions de projet	19
Subventions de fonctionnement	19
Ressources	20
Glossaire	25
Nos coordonnées	27

À vos Marques...



Introduction

Ce livret vous explique comment demander une subvention au Conseil des arts de l'Ontario (CAO).

Une subvention est un montant d'argent que nous vous donnons pour vous aider à créer de l'art. Vous devez nous envoyer une demande pour obtenir une subvention. Une subvention n'est pas un prêt. Vous n'avez donc pas besoin de la rembourser à la fin du projet. Pour faire une demande, vous devez nous expliquer dans un de nos formulaires ce que vous proposez de faire avec la subvention.

Il est souvent difficile de rédiger une première demande de subvention, mais cela sera plus facile pour les suivantes. Après que vous aurez rédigé votre première demande, vous comprendrez mieux les expressions utilisées et la façon de procéder. La rédaction de la demande peut même vous aider à préciser vos plans et à voir votre projet d'une nouvelle façon.

Le CAO a de nombreux programmes de subvention pour les artistes et les organismes artistiques. Vous trouverez la liste complète de nos programmes sur notre site Internet, www.arts.on.ca.

La plupart des bureaux proposent deux sortes de subventions : des subventions de *projet* et des subventions de *fonctionnement*. Les artistes et les organismes artistiques peuvent demander des subventions de *projet*. Seuls les organismes artistiques constitués en société sans but lucratif peuvent demander des subventions de *fonctionnement*.

Subventions pour les artistes

Les artistes individuels, les collectifs et les groupes ad hoc peuvent demander des subventions de projet.

Les subventions de projet accordent un financement à un artiste ou à un groupe pour un projet ou une activité artistique. Le CAO offre des subventions de projet dans différents domaines artistiques, comme le théâtre ou la musique, et pour différentes activités artistiques, comme le perfectionnement professionnel. Nous avons aussi des subventions pour les artistes autochtones, les artistes francophones et les artistes qui vivent au nord de Parry Sound. Un de nos programmes s'adresse exclusivement aux artistes de couleur.



Les collectifs et les groupes ad hoc sont des regroupements d'artistes qui entreprennent ensemble un projet ou une activité artistique. Contrairement à un organisme, un collectif ou un groupe ad hoc n'est pas constitué en société. Il peut être mis sur pied pour un seul projet ou pour des projets consécutifs.

Quel type de projets peut-on réaliser avec une subvention du CAO ?

Vous pouvez, par exemple :

- Créer une nouvelle œuvre, comme un film, une installation ou une série de dessins avec une subvention de *projet*. (Il y a différents types de subventions de projet, pour différentes pratiques artistiques.)
- Développer de nouvelles compétences en travaillant auprès d'un mentor ou en assistant à un atelier, à un cours de maître ou à une conférence avec une subvention de *perfectionnement professionnel*.
- Répéter un spectacle avec une subvention de *danse* ou de *théâtre*.
- Travailler sur un manuscrit que vous voulez terminer avec une subvention de *création littéraire* qui couvrira vos frais de subsistance.
- Réunir deux arts dans un même projet avec une subvention de *arts intégrés*.
- Faire un enregistrement de musique avec une subvention de *musique*.
- Prendre du temps pour partir quelque part et explorer de nouvelles directions avec une subvention de *résidence*.
- Faire une tournée avec vos œuvres grâce à une subvention de *tournée* ou de *aide aux expositions*.
- Enseigner votre savoir à d'autres personnes grâce à une subvention de *éducation artistique*.
- Pratiquer un art ou un métier traditionnel.

Nos subventions appuient votre travail pendant une période déterminée. Elles ne sont pas renouvelées automatiquement. Vous devez soumettre une demande chaque fois que vous souhaitez obtenir de l'argent pour vos activités artistiques.

Votre art et votre expérience peuvent convenir à différents programmes du CAO. Vous ne pouvez cependant soumettre une demande qu'à un seul programme pour chaque projet ou activité que vous proposez. Contactez-nous si vous ne savez pas à quel programme vous adresser.



REMARQUE : Le CAO reconnaît comme artistes les personnes qui pratiquent un art ou un métier traditionnel.

Qui peut soumettre une demande ?

En général, pour faire une demande, vous devez :

- Être un artiste (*voir ci-dessous*).
- Être citoyen canadien ou résident permanent du Canada.
- Habiter en Ontario au moins huit mois par an.

Qu'entend-on par *artiste* ?

Pour que le CAO vous reconnaisse en tant qu'artiste, vous devez :

1. Être reconnu en tant qu'artiste professionnel en exercice par d'autres artistes du même domaine.

Ceci signifie que vous créez réellement des œuvres d'art et que vous ne vous contentez pas d'y penser. Vous avez exposé vos œuvres en public. Des artistes qui font du travail semblable vous considèrent comme un pair. Si vous êtes étudiant, vous n'êtes pas encore considéré comme artiste professionnel (sauf exceptions).

2. Avoir terminé une formation de base (formelle ou informelle) dans votre ou vos domaines.

Vous avez terminé un programme d'études (ou des ateliers, des cours, un mentorat, etc.) dans votre domaine ou vous êtes autodidacte et exercez votre art ou métier pour le long terme.

3. Avoir passé beaucoup de temps à exercer votre art.

Vous avez de l'expérience en tant qu'artiste. L'expérience peut prendre bien des formes. Ça fait peut-être quelques années que vous faites de la peinture, étudiez la danse ou composez de la musique. Si vous pouvez parler de votre pratique, de votre art et de votre approche personnelle, vous êtes probablement un artiste chevronné.

4. Demander d'être payé pour vos œuvres.

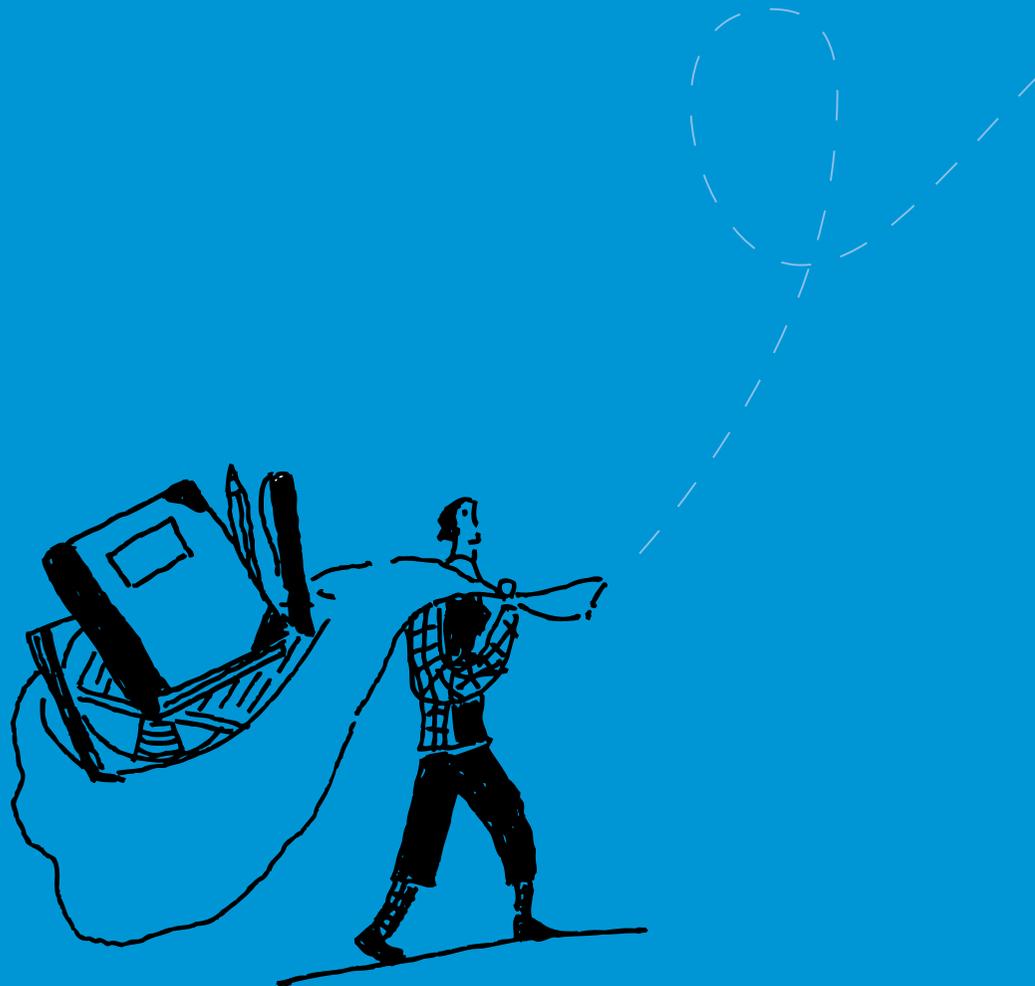
Est-ce que vous vendez vos œuvres ? Demandez-vous des droits d'entrée pour qu'on puisse les voir ? Êtes-vous rémunéré pour votre travail ? Vous n'avez pas besoin de vivre uniquement de votre art, mais vous devez chercher à en tirer un revenu.

Contactez-nous si vous n'êtes pas sûr de votre admissibilité à une subvention du CAO.



Dans certains programmes, nous avons des subventions distinctes pour les artistes en début de carrière, les artistes en milieu de carrière et les artistes établis. Ces distinctions se fondent généralement sur le nombre d'années que vous avez consacrées à l'exercice de votre forme d'art, le niveau de reconnaissance que vous avez obtenu et le nombre de fois que vous avez présenté vos œuvres.

Prêts ?



Quel programme choisir ?

Vous avez une idée, un projet ou une activité que vous souhaitez poursuivre. La meilleure façon de déterminer le programme qui soutient votre objectif est de consulter notre site Internet. Téléphonnez ensuite au CAO pour vous assurer d'avoir le programme approprié. Contactez l'une des personnes-ressources du CAO indiquées ci-dessous pour obtenir des réponses sur :

[les programmes](#) (p. ex. « J'aimerais faire... À quel programme dois-je m'adresser ? »)

[les dates limites](#) (p. ex. « Quelle est la date limite ? »)

[le processus de demande](#) (p. ex. « Où puis-je obtenir un formulaire de demande ? »)

[l'évaluation](#) (p. ex. « Qui va évaluer ma demande ? »)

Personnes-ressources du CAO

Partout en Ontario :

Coordonnatrice du soutien et de l'information aux francophones

416-969-7400 (à Toronto)
1-800-387-0058, poste 7400 (sans frais en Ontario)
info@arts.on.ca

Dans le nord de l'Ontario :

Conseiller du CAO pour le Nord-Est

705-673-5812 (à Sudbury)
1-877-265-8842 (sans frais en Ontario)
nordest@arts.on.ca

Conseillère du CAO pour le Nord-Ouest (pour des renseignements en anglais)

807-622-4279 (à Thunder Bay)
1-866-391-2221 (sans frais en Ontario)
nordouest@arts.on.ca

Vous pouvez toujours obtenir de l'aide en anglais en communiquant avec la :

Coordonnatrice des services d'information du CAO

416-969-7429 (à Toronto)
1-800-387-0058, poste 7429 (sans frais en Ontario)
info@arts.on.ca

Chaque programme vous demande de fournir des renseignements précis que nous allons examiner. Lisez donc attentivement les renseignements généraux du programme. En général, nous vous demandons de fournir les éléments suivants :

- Une description de votre pratique d'art et de votre formation ou expérience (c'est-à-dire votre énoncé artistique et votre CV).
- Les détails du projet que vous voulez entreprendre (c'est-à-dire une description du projet).
- Le budget de votre projet, s'il en faut un.
- Du matériel d'appui qui montre des exemples de vos œuvres.

Dans le cas d'un collectif ou d'un groupe ad hoc, nous voulons des renseignements sur chaque artiste du groupe, une description des œuvres précédentes réalisées en collaboration par ces artistes et des renseignements sur le projet proposé. Si vous ne savez pas quelle information inclure au sujet de votre groupe, discutez-en avec nous.

Comment soumettre une demande

Une fois que vous savez à quel programme vous adresser, voici brièvement une description de la marche à suivre :

1. Procurez-vous les renseignements généraux du programme et le formulaire de demande. Lisez attentivement ces deux documents.
2. Procurez-vous le formulaire du budget, si votre programme en a un.
3. Lisez ci-dessous nos conseils pour la rédaction d'une demande.
4. Préparez votre demande et vérifiez s'il y a des erreurs.
5. Soumettez votre demande à la date et à l'heure limite du programme au plus tard. (La date et l'heure limite à laquelle la demande doit nous parvenir sont indiquées dans tous les formulaires de demande.)
6. Attendez environ quatre mois pour obtenir les résultats.

Appelez-nous pendant que vous préparez votre demande si vous avez des questions. Nous voulons que vous compreniez le processus complet. N'attendez pas la veille de la date limite pour nous appeler. Vous n'obtiendrez peut-être pas immédiatement des réponses. Posez donc vos questions le plus tôt possible pour pouvoir terminer la demande à temps.

En quoi consistent les renseignements généraux d'un programme

Les renseignements généraux d'un programme sont des instructions sur la façon de remplir une demande. Il est essentiel de les lire !

Chaque programme du CAO a ses propres renseignements généraux. Ce document contient tout ce que vous devez savoir sur un programme avant de faire une demande. Les renseignements généraux expliquent les éléments suivants d'une demande :

- Le but du programme (soutenir le développement de votre carrière, vous aider à terminer un ouvrage en cours, etc.).
- Les artistes admissibles, y compris les types de projets qui peuvent (ou ne peuvent pas) être subventionnés.
- Le montant que vous pouvez demander.
- La partie écrite de la demande (votre demande doit inclure vos réponses aux questions posées dans les renseignements généraux).
- Le matériel d'appui que vous devez envoyer avec votre demande.
- Les dates limites pour la soumission des demandes.
- Un guide pour préparer le budget, si vous devez en inclure un.
- Ce qui se produit après que nous recevons les demandes.

Les renseignements généraux d'un programme se trouvent sur la page web du programme dans notre site Internet. Nous proposons des versions en format Word et PDF. Vous pouvez également demander qu'on vous envoie les renseignements généraux et le formulaire de demande par la poste.

Composez le 416-969-7400 (sans frais 1-800-387-0058, poste 7400), ou envoyez un courriel à info@arts.on.ca.

Combien de temps faut-il pour rédiger une demande ?

Cela dépend de vous et du genre de projet que vous voulez réaliser.

Nous vous conseillons de commencer au moins un mois avant la date limite. Le formulaire de demande et les renseignements généraux sont affichés sur notre site Internet environ deux mois avant la date limite du programme. Vous devrez peut-être annexer à votre demande de la documentation, des notices biographiques, des CV, des lettres de recommandation, etc. Comme il faut parfois du temps pour réunir ces éléments, commencez donc à préparer votre demande bien avant la date limite.



La rédaction d'une demande de subvention peut être difficile, mais c'est une expérience utile. Si vous décidez de faire appel aux services d'un rédacteur professionnel de demandes de subvention, sachez que cela ne vous garantit pas nécessairement une demande de qualité ni une subvention.

Partez !



Conseils pour la rédaction d'une demande

Commencez par faire une ébauche

Une ébauche est une version abrégée de la demande et peut vous aider à mettre de l'ordre dans vos idées. Commencez par répondre sous forme télégraphique aux questions de la demande avant de rédiger vos réponses au complet. En cours de route, faites une liste de tout renseignement additionnel qu'il vous faut pour compléter votre demande. Devez-vous vous renseigner au sujet des frais de déplacement, des frais de location du lieu, des recettes d'autres sources, des coûts réels de votre projet, etc. ?

Relisez votre ébauche - votre projet devrait être compréhensible même cette étape. Vos pensées sont-elles organisées dans le bon ordre ? Avez-vous omis ou répété des renseignements ? C'est le meilleur moment de faire des changements, avant de commencer à rédiger. La rédaction d'une ébauche est un exercice utile qui vous permet aussi de vous assurer d'avoir compris chacune de nos questions. (Dans le doute, appelez-nous !)

Écrivez de façon claire et directe dans vos propres mots

Votre texte n'a pas besoin d'être rédigé de façon formelle. Votre demande sera lue par un jury composé d'artistes et de professionnels des arts de toute la province. Faites entendre votre voix dans votre demande. Écrivez comme si vous étiez en train d'avoir une conversation avec le jury.

Écrivez dans un langage clair. Utilisez des phrases courtes et des expressions courantes que les gens que vous connaissez comprennent. Décrire de l'art peut exiger beaucoup de détails. Rédigez la demande en utilisant des mots et des expressions simples. Définissez des termes particuliers et précisez tout ce que votre projet ou votre pratique artistique a d'unique. Indiquez aussi les incidences du milieu géographique ou culturel sur votre art.

Si quelqu'un vous dit comment « présenter » votre demande ou quels mots utiliser, vérifiez ceci auprès du CAO. On peut vous dire d'écrire « ce que les subventionneurs veulent entendre », mais personne ne sait mieux ce qu'un subventionneur veut entendre que le subventionneur lui-même. Nous sommes là pour vous conseiller. Nous voulons que votre demande ait toutes les chances de réussir !



Les jurys et les comités d'évaluation sont composés de personnes - artistes et professionnels des arts - qui nous aident à évaluer les demandes que nous recevons. Nous veillons à ce que ces personnes soient équitables et objectives et qu'elles acceptent de respecter la confidentialité des demandes.

Concentrez-vous sur votre énoncé artistique

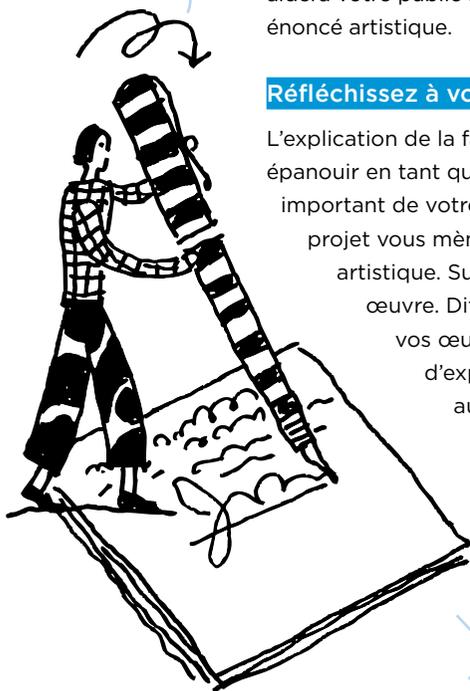
Avez-vous déjà rédigé un énoncé artistique ? Si vous n'en avez pas encore un, vous pouvez commencer par vous poser les questions suivantes :

- Pourquoi est-ce que j'aime faire de l'art ?
- Par qui et par quoi suis-je inspiré ?
- Comment est-ce que je crée mes œuvres artistiques ?
- Quels sont mes objectifs et quelles sont mes aspirations en tant qu'artiste ?
- Est-ce que la culture, la langue ou la géographie ont une incidence sur mon art ?
- Quels sont mes sujets et mes matériaux ? Pourquoi ?
- Qu'est-ce qui est unique dans mon œuvre et ma pratique ?
- Qu'est-ce que je vois dans mon œuvre ? Qu'est-ce que les autres affirment y voir ?
- Qu'est-ce que les gens devraient savoir à mon sujet et au sujet de mes œuvres ?

En répondant à ces questions, vous aurez accompli une grande partie du travail de rédaction de votre énoncé artistique. Choisissez les idées et les mots qui vous décrivent le mieux, vous et vos œuvres. Rédigez un paragraphe ou deux, comme si vous écriviez à un ami. Soyez concis et direct. À la fin de cette démarche, vous aurez un texte court qui aidera votre public à mieux apprécier votre travail. C'est ça, votre énoncé artistique.

Réfléchissez à vos objectifs artistiques

L'explication de la façon dont la subvention vous aidera à vous épanouir en tant qu'artiste professionnel constitue un élément important de votre demande. Réfléchissez à la manière dont votre projet vous mènera là où vous souhaitez vous rendre sur le plan artistique. Supposons que vous voulez créer une nouvelle œuvre. Dites-nous comment cette nouvelle œuvre prolonge vos œuvres précédentes et ce qu'elle vous permettra d'explorer. Si vous voulez faire un stage de mentorat auprès d'une personne ou d'un groupe, expliquez pourquoi et comment cela contribuera à votre démarche artistique. Le CAO aide les artistes à évoluer. Il est essentiel que votre demande explique comment notre subvention vous aidera.



Décrivez entièrement votre projet

Une bonne description de projet en décrit tous les éléments essentiels : qui, quoi, quand, où, pourquoi et comment.

Commencez à penser à ces questions bien à l'avance :

- Où et quand votre projet se déroulera-t-il ?
- À qui est-il destiné ? Décrivez votre public en détail. Le projet est-il d'intérêt pour une communauté particulière ?
- Pourquoi avez-vous choisi vos collaborateurs (s'il y en a) ? Comment les participants vont-ils travailler ensemble du début à la fin ?
- Pourquoi votre projet est-il important, et que comptez-vous réaliser sur le plan artistique ? Qu'est-ce qui vous motive à entreprendre ce projet ?
- Comment ce projet s'inscrit-il dans votre démarche artistique ou vos œuvres antérieures ?
- Quelle est votre approche ?
- Quels matériaux et outils comptez-vous utiliser ?
- Comment allez-vous terminer le projet si vous n'obtenez pas tous les fonds prévus dans votre budget ?

Demandez des commentaires

Demandez à quelqu'un qui a de bonnes connaissances linguistiques de relire votre demande quand vous pensez l'avoir terminée. Est-ce que cette personne a des questions au sujet de ce que vous avez écrit ? Y a-t-il quelque chose qui n'est pas clair ? Est-ce qu'il faut plus d'information ? Cette étape vous aidera à voir ce que les autres comprennent lorsqu'ils lisent votre demande.

Après qu'il aura lu votre demande, votre lecteur devrait pouvoir résumer ce que vous avez écrit. Posez-lui des questions du genre « En quoi consiste mon projet ? Qui y participe ? Quand a-t-il lieu ? » Si votre lecteur ne peut pas répondre à ces questions, reprenez votre demande et révisiez-la. Ajoutez ou enlevez des renseignements afin que votre texte soit le plus clair et le plus complet possible.

Corrigez les fautes

Une demande remplie de fautes d'orthographe et de grammaire fait mauvaise impression. Ces fautes sont faciles à éviter. Vérifiez le texte et corrigez-le.

Demandez à quelqu'un de relire votre demande. Seule une personne, et non un ordinateur, peut remarquer les fautes. Par exemple, un ordinateur ne saura pas que vous voulez dire « postulé ma candidature » lorsque vous tapez « post uléma candidature ».



**Vous êtes bloqué ?
Parlez au CAO !**

N'hésitez pas à nous poser des questions pendant que vous rédigez la demande. S'il y a dans votre plan ou votre budget des détails qui vous semblent complexes ou délicats, demandez-nous quelle est la meilleure façon de les présenter dans votre demande.



Veillez noter que nos formulaires Word ne vous permettent pas d'utiliser le correcteur d'orthographe et de grammaire de Word. Consultez votre dictionnaire.

Votre budget

La plupart des programmes de subvention du CAO, mais pas tous, vous demandent de soumettre un budget. Lorsque nous vous demandons un budget, nous voulons savoir quelles seront vos dépenses et comment vous comptez les payer.

Un bon budget commence par des recherches. Étudiez tous les coûts entraînés par votre projet ou votre activité pour pouvoir les inclure dans le budget. Soyez minutieux et réfléchissez à tous les aspects de votre projet ou activité. Voici quelques exemples de coûts éventuels :

- Le cachet des artistes.
- Les frais de déplacement.
- Les matériaux et le matériel.
- La location d'espace.

Vous pouvez contacter les associations d'artistes (comme le Front des artistes canadiens ou la Ligue canadienne des compositeurs) pour obtenir des renseignements au sujet des contrats, des normes et des honoraires. Vous trouverez leurs adresses dans la section Ressources, page 20.

CONSEIL N° 1 : Quand il est question d'argent, plus il y a de détails, mieux ça vaut. N'hésitez pas à mettre le plus de détails possible dans votre budget et vos remarques.



Les contributions en nature sont des éléments qui ne sont pas de l'argent, comme le don d'un lieu de répétition, le prêt de matériel ou des services bénévoles qui serviront au projet. Si nécessaire, énumérez ces contributions dans votre budget en indiquant leur valeur monétaire réelle. Supposons, par exemple, que vous disposez gratuitement de l'utilisation d'un studio qui coûte habituellement 400 \$ par mois. Cette contribution en nature vaut 400 \$.



Les programmes du CAO qui exigent un budget comprennent très souvent un modèle que vous devez remplir. Voici quelques conseils qui vous aideront à préparer votre budget :

1. Après avoir fait la liste de toutes vos dépenses, indiquez les recettes (sources d'argent) qui vous permettront de payer ces dépenses.
2. Indiquez le montant que vous demandez au CAO dans la colonne des recettes.
3. Est-ce que vous comptez utiliser votre propre argent pour le projet ? Indiquez votre contribution personnelle dans le budget, car elle fait partie des recettes.
4. Énumérez toutes les autres recettes pour l'activité proposée – autres subventionneurs, collecte de fonds, billets d'entrée, ventes, contributions personnelles, etc. Indiquez si ces recettes sont confirmées ou en attente.
5. Vérifiez les renseignements généraux du programme pour voir quel type de contribution en nature est permis dans votre budget. Le programme peut vous demander de fournir le détail des contributions en nature sur une feuille séparée.
6. Votre budget doit être complet et comprendre tous les aspects de votre projet, y compris toutes les dépenses, même si certaines ne sont pas admissibles au financement du CAO.
7. Votre budget doit être équilibré, c'est-à-dire que les recettes doivent être égales aux dépenses. Ainsi, si vous prévoyez avoir 7 800 \$ de dépenses, vous devez indiquer des recettes totales de 7 800 \$.
8. Ajoutez des remarques pour fournir des détails et des explications sur votre budget lorsque le programme l'exige, ou si vous pensez que les remarques permettront au jury de comprendre un élément complexe de votre budget.
9. Demandez-vous si votre budget est réaliste. Faites soigneusement vos recherches sur les coûts et évaluez correctement vos recettes. Ne surestimez ni vos dépenses ni vos recettes.

Dans la plupart de nos programmes de subvention, le CAO ne peut être qu'une de vos sources de financement **et non** le seul bailleur de fonds de votre projet.

CONSEIL N° 2 : Expliquez comment vous avez estimé vos recettes. Si les ventes de billets ont rapporté 500 \$ dans un projet précédent, les ventes du projet que vous proposez seront-elles supérieures ou inférieures ? Pourquoi ?

CONSEIL N° 3 : Pour les individus : une subvention est un revenu que vous devez déclarer aux fins de l'impôt. Le CAO vous enverra un formulaire T4A à la fin de l'année. Pour connaître l'incidence que cela pourrait avoir sur vos impôts, consultez un comptable ou appelez l'Agence du revenu du Canada (ARC). Voir la section Ressources, page 20.

Votre matériel d'appui

Le matériel d'appui est la documentation qui accompagne votre demande et qui démontre votre travail artistique. Selon le programme auquel vous vous adressez, il peut s'agir d'œuvres imprimées, d'images, d'enregistrements sonores, d'exemples de textes, de catalogues, de comptes rendus, etc. Le matériel d'appui constitue un élément important de votre demande puisqu'il est une vitrine sur vos réalisations. Choisissez bien votre matériel d'appui. Voici quelques conseils à cet égard.

CONSEIL N° 1 : Vérifiez dans les renseignements généraux ce que vous pouvez envoyer. Le type de matériel d'appui demandé varie selon le programme. Par exemple, si vous présentez une demande au programme Artistes médiatiques en début de carrière, vous pouvez envoyer une œuvre en cours mais pas l'œuvre d'un autre réalisateur.

CONSEIL N° 2 : N'envoyez pas le seul exemplaire que vous avez de votre œuvre. Gardez-le et envoyez-nous une copie.

CONSEIL N° 3 : Envoyez le nombre de documents d'appui exigé et pas plus.

CONSEIL N° 4 : Si votre pratique comprend plusieurs formes artistiques, choisissez des exemples qui se rapportent le plus au type de demande de subvention que vous préparez.

Matériel d'appui audiovisuel

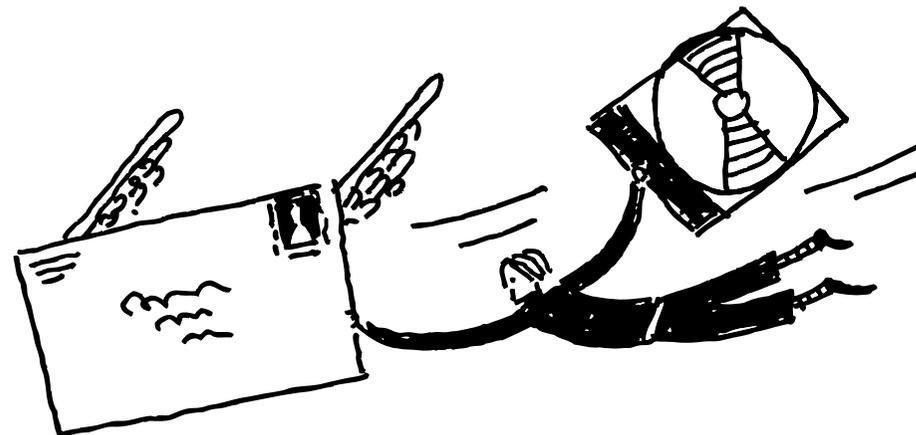
Votre demande aura moins de chance d'être acceptée si votre matériel d'appui est de mauvaise qualité. Des documents d'appui bien présentés sont d'une grande utilité pour les jurys et comités d'évaluation qui examinent les demandes. Des documents d'appui bien présentés :

- Sont envoyés dans le format indiqué (voir les renseignements généraux du programme).
- Sont clairs, lisibles et en bon état.
- Ne posent pas de problèmes techniques.

Commencez à rassembler votre matériel d'appui le plus tôt possible. Visionnez-le et testez-le pour vous assurer qu'il marche. Le CAO ne le fera pas pour vous avant de le remettre au jury.

Dans le cas d'un site web, d'un DVD ou d'un CD, ajoutez des instructions sur la façon d'accéder au matériel que vous voulez soumettre au jury. Expliquez en quoi ces exemples se rapportent à votre projet ou activité.

Le matériel d'appui audiovisuel ne vous sera pas renvoyé.



Autre matériel d'appui

Les images de vos œuvres constituent un point fort de l'évaluation de votre demande. Vous avez donc tout intérêt à ce que ces images soient de la meilleure qualité professionnelle possible. Ne transformez pas leur visionnement en tâche ardue pour les jurés.

CONSEIL N° 5 : Il est presque toujours préférable de soumettre une sélection d'œuvres récentes plutôt qu'une rétrospective de votre carrière. Les artistes visuels devraient inclure des vues détaillées de certaines œuvres qu'ils soumettent.

CONSEIL N° 6 : Si votre matériel d'appui comprend des œuvres créées avec d'autres artistes, assurez-vous d'obtenir leur permission au préalable. Les œuvres en collaboration doivent porter le nom des autres artistes. Ces artistes doivent savoir que leurs œuvres font partie de votre demande de subvention. Appelez-nous si vous avez des questions à ce sujet.

CONSEIL N° 7 : Les éducateurs artistiques et les artistes qui font une demande pour enseigner ou travailler en milieu communautaire doivent soumettre des exemples d'œuvres créées dans le cadre de projets semblables, par exemple, lors d'ateliers qu'ils ont dirigés.

CONSEIL N° 8 : Prenez la bonne habitude de conserver un relevé de vos œuvres et de vos projets, en notant divers détails comme le nombre de participants, les dépenses et le soutien reçu. Si votre demande est acceptée, vous devrez inclure ces informations dans le rapport final que vous enverrez au CAO sur le projet. Cette information sera également très utile pour votre demande de subvention suivante.



Mettez de côté une certaine somme pour les photocopies et les frais d'expédition si vous comptez envoyer votre demande par la poste ou par messagerie. Si vous faites partie d'un collectif, n'attendez pas le dernier moment pour discuter avec les autres membres de la façon de couvrir ces dépenses.



Il est possible que le matériel de soutien en ligne ne soit pas visible en cas de problème de serveur.

Soumission de la demande

La présentation est l'élément essentiel d'une demande accueillie favorablement. Votre demande est jugée sur son contenu et son organisation, et non au poids ! Incluez uniquement le matériel demandé et pas plus. Le texte doit être à simple interligne. La demande ne doit pas être reliée. N'oubliez pas de la signer.

Envoyez toujours le nombre d'exemplaires demandé. Ces exemplaires sont envoyés aux conseillers et aux jurés et sont une partie essentielle de votre demande. N'oubliez pas de conserver une copie de votre demande pour vos dossiers.

Vous trouverez dans les renseignements généraux du programme des instructions détaillées sur la façon de soumettre votre demande. Nos dates limites sont rigides. Veillez donc à soumettre votre demande à temps.

Si vous nous envoyez la demande, l'enveloppe doit porter le cachet de Postes Canada ou d'une messagerie indiquant la date limite **au plus tard**. Vous pouvez également déposer la demande directement aux bureaux du CAO. Le jour même de la date limite, vous pouvez laisser votre demande auprès du service de sécurité de l'immeuble entre 17 h et 20 h. Les demandes tardives ne sont pas acceptées et sont renvoyées par la poste.

Nous n'acceptons pas les demandes transmises par télécopieur ou par courriel.

Les décisions sur les subventions

Toutes les subventions du CAO sont décidées au moyen d'évaluations faites par des pairs. Un groupe d'artistes et de professionnels des arts qui connaissent votre forme d'art discutera de votre demande au cours d'un examen de toutes les demandes soumises au programme. Ce système nous permet d'attribuer des fonds publics de façon responsable et transparente.

Les renseignements généraux du programme expliquent le processus d'évaluation des demandes et les éléments recherchés par le jury.

Le CAO dispose de fonds limités pour chacun de ses programmes de subvention. Le jury qui examine les demandes soumises au programme doit tenir compte du montant disponible et recommander des subventions en conséquence. Le CAO peut accorder des subventions partielles. Les projets méritoires ne sont pas tous subventionnés. Parfois, il n'y a tout simplement pas assez d'argent pour les subventionner tous.

Subventions aux organismes

Subventions de projet

L'information donnée dans les sections précédentes à l'intention des artistes s'applique également aux organismes qui demandent des subventions de projet. Ces organismes doivent se décrire, expliquer leur projet, leur budget et leurs plans, et soumettre du matériel d'appui. Les demandes sont évaluées par des pairs.

Subventions de fonctionnement

Les subventions de fonctionnement accordent une aide continue aux organismes artistiques pour leurs dépenses de fonctionnement. Elles sont accordées sur une base annuelle ou pluriannuelle. Les subventions de fonctionnement ne peuvent pas financer des projets d'immobilisation, ni des programmes faisant partie du programme d'études d'une université ou d'un collège reconnu, ni des campagnes de collecte de fonds ni des activités ou des projets qui ont déjà eu lieu.

Les organismes qui présentent des demandes de subvention de fonctionnement doivent :

- Produire activement ou diffuser dans leur collectivité des œuvres d'artistes professionnels de l'Ontario.
- Être constitués en société sans but lucratif.
- Avoir présenté des programmes depuis au moins deux ans.

Le formulaire de demande pour une subvention de fonctionnement diffère à certains égards du formulaire de demande pour une subvention de projet, mais il faut les préparer tous deux de la même façon. Les demandes de subvention de fonctionnement exigent des éléments différents et prennent généralement plus de temps à préparer.



Contactez le CAO le plus tôt possible au cours de votre planification pour discuter de l'admissibilité de votre organisme, de la date limite du programme, de votre demande et du niveau de financement que vous pouvez demander. Le répertoire de notre personnel se trouve sur le www.arts.on.ca.



Si vous n'obtenez pas une subvention, NE VOUS DÉCOURAGEZ PAS. C'est une bonne idée de présenter une nouvelle demande à la prochaine occasion. Le fait que vous n'ayez pas obtenu une subvention ne veut pas dire que votre projet n'est pas bon.

Ressources

Vous trouverez ci-dessous des ressources qui peuvent vous aider à préparer votre demande. Bon nombre des ressources ci-dessous proposent des renseignements uniquement en anglais.

Agence du revenu du Canada (ARC)

Information sur les lois fiscales canadiennes et sur les avantages et les incitations d'ordre social et économique qui sont possibles par l'entremise du système fiscal
www.cra-arc.gc.ca

Alliance culturelle de l'Ontario français

Agit comme forum de concertation entre les intervenants culturels et artistiques de la province pour le développement collectif de la culture franco-ontarienne
www.allianceculturelle.org

Alliance des arts médiatiques indépendants (AAMI)

Pour le progrès et la force de la collectivité des arts médiatiques au Canada
www.imaa.ca

Alliance nationale de l'industrie musicale

Contribue à la consolidation et à la croissance de l'industrie du disque et du spectacle musical de la francophonie canadienne en appuyant les efforts de ses membres
www.anim.ca

Artist-Run Centres and Collectives of Ontario (ARCCO)

Organisme provincial d'art autogéré qui appuie des organismes d'art autogérés
www.arcco.ca

ArtReach Toronto

Offre des ressources conçues pour appuyer l'engagement des jeunes et des projets artistiques dans les zones mal desservies de Toronto
www.artreachtoronto.ca

ArtsSmarts

Mise sur pied et appuie de partenariats innovateurs centrés sur les arts avec les écoles
www.artsmarts.ca

L'Assemblée canadienne de la danse

Organisme national au service de la collectivité de la danse professionnelle au Canada
www.dancecanada.net

Association canadienne des organismes artistiques (CAPACOA)

Information et promotion au service des arts de la scène, des tournées et des collectivités qui présentent des activités
www.capacoa.ca

Association canadienne des réviseurs (ACR)

Association professionnelle pour réviseurs; ressources incluent affichage d'emplois, normes de l'industrie, occasions de réseautage
www.reviseurs.ca

Association des auteures et auteurs de l'Ontario français

Œuvre au développement et à la promotion de la littérature en Ontario français
www.aaof.ca

Association des groupes en arts visuels francophones

Organisme national de service aux arts, porte-parole des groupes œuvrant dans le domaine des arts visuels professionnels dans les milieux franco-canadiens
www.agavf.ca

Association des professionnels de la chanson et de la musique (APCM)

La diffusion des produits culturels et la promotion des artistes membres de l'association ainsi que le développement de la chanson et de la musique francophones de l'Ontario et de l'Ouest canadien
www.apcm.ca

Association des théâtres francophones du Canada

La formation et du développement professionnel des artistes, des arts en éducation, de la diffusion et du rayonnement de la production théâtrale franco-canadienne
www.atfc.ca

Association for Native Development in the Performing and Visual Arts

Représente des artistes, créateurs et producteurs de racines ancestrales autochtones
www.andpva.com

Associés Designers du Canada (ADC)

Pour les designers des secteurs de la scène ou du plateau, des costumes, de l'éclairage, de la projection et du son, qui travaillent dans les arts de la scène au Canada
www.designers.ca

bravoFACT

Financement de courts métrages et vidéos
www.bravofact.com/about-bravofact

Bureau des regroupements des artistes visuels (BRAVO)

Voué à la défense des intérêts individuels et collectifs de ses membres et ses activités répondent à ses besoins de communication, de représentation, de formation, de promotion et d'appui à la diffusion des arts visuels
<http://bravoart.org>

Canadian Actors' Equity Association (Equity)

Représentant et défenseur des intérêts des acteurs canadiens
www.caea.com

Canadian Alliance of Dance Artists (CADA)

Avancement professionnel, outils, ressources et défenseur des intérêts pour les artistes de la danse
www.cada-on.ca

Canadian Bookbinders and Book Artists Guild

Appuie l'art de la reliure
www.cbbag.ca

Canadian Council for Aboriginal Business (CCAB)

Programmes et services visant à promouvoir les entreprises, les gens et les collectivités autochtones
www.ccab.com

Canadian Independent Recording Artists' Association

Défense d'intérêts et ressources mises à la disposition des artistes indépendants du disque au Canada
www.ciraa.ca

Centre de musique canadienne

Recueille, distribue et fait valoir la musique des compositeurs canadiens
www.musiccentre.ca

Centre de ressources et transition pour danseurs

Aide les danseurs dans les diverses phases de transition, en début de carrière, à mi-carrière ou en période de retrait
www.dtrc.ca/french

Centres d'affaires pour les petites entreprises

Ateliers, séminaires et mentorats pour démarrer une entreprise ou lui donner de l'expansion; un projet du ministère du Développement économique, du Commerce et de l'Emploi de l'Ontario
www.ontario.ca/economie

Choirs Ontario

Ressources, occasion d'apprentissage, défense d'intérêts et communications pour les chorales de l'Ontario
www.choirsontario.org

Conférence canadienne des arts

Forum national de la collectivité artistique et culturelle; effectue des recherches, produit des analyses et fournit des expertises
www.ccarts.ca

Collectif des Conservateurs Autochtone (CCA)

Agit comme soutien, agent de promotion et défenseur des intérêts des arts, artistes, conservateurs et organismes artistiques et culturels des Premières Nations (autochtone, inuit et métis)
www.aboriginalcuratorialcollective.org

Conseil des Arts du Canada

Subventions pour artistes et organismes artistiques; société fédérale d'État
www.canadacouncil.ca

Conseil des ressources humaines du secteur culturel

Information sur les carrières pour les employés du secteur culturel
www.culturalhrc.ca

Cultural Careers Council Ontario (CCCO)

Information concernant les ressources humaines et l'avancement de carrière
www.workinculture.ca

Dance Ontario Association

Programmes, services et défense d'intérêts dans le secteur de la danse en Ontario
www.danceontario.ca

Dance Umbrella of Ontario (DUO)

Offre des solutions de gestion des arts graphiques sur mesure et un appui administratif aux artistes, collectifs et compagnies de petite envergure du milieu de la danse professionnelle de l'Ontario
www.danceumbrella.net

Documentaristes du Canada (DOC)

Promotion, appui et développement du documentarisme
www.docorg.ca

Dreamcatcher Charitable Foundation

Fonds autochtone offrant des subventions à des personnes et à des collectivités dans les secteurs des arts et de la culture, de l'éducation, de la santé, du sport et des activités récréatives
www.dcfund.ca

Entreprise autochtone Canada (EAC)

Aide aux entrepreneurs et aux organismes autochtones; un programme des Affaires indiennes et du Nord Canada
<http://www.ainc-inac.gc.ca/ecd/ab/abc/index-fra.asp>

Fédération culturelle canadienne-française

Organisme national à but non lucratif, basé à Ottawa, dont la mission est de promouvoir l'expression artistique et culturelle des communautés francophones et acadiennes
www.fccf.ca

Fêtons l'Ontario

Financement accordé à des festivals par le ministère du Tourisme et de la Culture
www.ontario.ca/fetonsontario

Folk Music Ontario

Programmes et services qui appuient les diffuseurs et les artistes de musique folklorique
www.folkmusicontario.ca

Le Fonds de la radiodiffusion et des nouveaux médias de Bell

Encourage et appuie financièrement la création de contenu de nouveaux médias canadiens d'excellence; favorise les partenariats et la viabilité des entreprises dans les secteurs de la radiodiffusion et des nouveaux médias
<http://fondsbell.ca/>

Le Fonds pour les manifestations culturelles de l'Ontario

Offre une aide financière aux organismes culturels et patrimoniaux
www.ocaf.on.ca

Fondation Trillium de l'Ontario

Subventions pour des organismes des secteurs des arts et de la culture, de l'environnement, des services humains et sociaux, des sports et des activités récréatives
www.otf.ca

Foundation Assisting Canadian Talent on Recordings (FACTOR)

Appui aux artistes du disque, auteurs-compositeurs, gérants, étiquettes et distributeurs canadiens
www.factor.ca

Le Front des artistes canadiens (CARFAC)

Défense des intérêts et promotion mis à la disposition des communautés des arts médiatiques et visuels au Canada; offre de l'information aux artistes concernant les droits économiques et juridiques, les honoraires, et autres.
<http://www.carfac.ca/lang-pref/fr/>

Le Front des artistes canadiens - CARFAC Ontario

Branche de CARFAC pour la région de l'Ontario - voir plus haut
www.carfaontario.ca

Front des réalisateurs indépendants du Canada

Regroupement de réalisatrices et réalisateurs francophones qui s'emploie à représenter ses membres sur la scène politique et culturelle du Canada et travaille au développement professionnel et au rayonnement de ses membres
www.fricanada.org

FUSION: The Ontario Clay and Glass Association

Promotion, présentation d'ateliers et ressources pour artistes de l'argile et du verre
www.clayandglass.on.ca

Hal Jackman Foundation

Offre un programme de subventions pour les organismes artistiques (et d'autres secteurs)
www.haljackmanfoundation.org

Indigenous Performing Arts Alliance

Promotion du développement d'artistes et d'organismes artistiques autochtones professionnels au Canada
www.ipaa.ca

Institut Indspire

Programmes visant à promouvoir, appuyer et célébrer les réalisations des Autochtones au Canada
www.indspire.ca/fr

Laidlaw Foundation

Programmes de subventions et d'ateliers pour soutenir l'engagement des jeunes en arts
www.laidlawfdn.org

League of Canadian Poets

Association nationale des poètes à l'écrit et à la scène
www.poets.ca

La Ligue canadienne des compositeurs (LCC)

Défense d'intérêts et ressources mises à la disposition des compositeurs canadiens
www.composition.org

Metcalf Foundation

Subventions offertes pour les arts de la scène (et d'autres secteurs)
www.metcalffoundation.com

Ministère du Tourisme, de la Culture et du Sport de l'Ontario

www.mtc.gov.on.ca

MuchFACT

Financement accordé pour vidéoclips, trousse de presse électroniques et réalisation de sites Internet par l'entremise de MuchMusic, MuchMoreMusic et de Musique Plus
www.videofact.ca

Neighbourhood Arts Network

Appui à des artistes, organismes artistiques et organismes communautaires qui offrent des programmes artistiques engagés dans la communauté à Toronto
www.neighbourhoodartsnetwork.org

Ontario Association of Art Galleries

Programmes et services d'appui pour les galeries d'arts publiques
www.oaag.org

Ontario Crafts Council (OCC)

Ressources et présentation de possibilités pour artisans membres
www.craft.on.ca

Ontario Presenting Network (CCI)

Programmes et services offrant un appui aux artistes, aux diffuseurs, aux représentants artistiques, aux lieux de présentation et aux experts-conseils de la collectivité des arts de la scène de l'Ontario
www.ccio.on.ca

Office national du film du Canada

Produit et distribue des films canadiens; offre des programmes d'appui aux cinéastes
www.onf-nfb.gc.ca

Opera.ca

Association nationale de l'opéra au Canada; offre Le Fonds de création d'opéras canadiens
www.opera.ca

Orchestres Canada

Programmes et services qui appuient les orchestres au Canada
www.orchestrescanada.org

Organization of Book Publishers of Ontario

Liste des éditeurs canadiens basés en Ontario et conseils de publication
www.obpo.ca

Patrimoine canadien

Programmes d'appui à l'industrie des arts et de la culture; un service du gouvernement fédéral
www.pch.gc.ca

Playwrights Guild of Canada

Défense des intérêts et des droits de création des dramaturges professionnels canadiens, fait valoir les pièces canadiennes sur la scène canadienne et internationale, et favorise une collectivité active et évolutive d'écrivains de la scène
www.playwrightsguild.ca

Professional Association of Canadian Theatres (PACT)

Association offrant des programmes et services aux théâtres canadiens professionnels
www.pact.ca

Professional Writers' Association of Canada (PWAC)

Offre ressources, formation professionnelle et défense d'intérêts aux rédacteurs professionnels membres au Canada
www.pwac.ca

Programme de marketing des événements touristiques (avec la Société de Partenariat ontarien de marketing touristique)

Aide pour certains événements et festivals touristiques partout dans la province
www.tourismpartners.com

Regroupement des éditeurs canadiens-français

Permet aux éditeurs francophones actifs à l'extérieur du Québec de mener des actions concertées dans le domaine de la commercialisation, de la promotion, de la représentation et de la formation
www.recf.ca

Réseau des arts médiatiques de l'Ontario (RAMO)

Défense d'intérêts sur les questions provinciales dans le secteur des arts médiatiques
<http://mano-ramo.ca>

Réseau Ontario

Coordonne la programmation en groupe de ses diffuseurs et offre différents services de formation et de réseautage, dont le marché du spectacle franco-ontarien, Contact ontariois
www.reseauontario.ca

Salamander Foundation

Offre de subventions pour promouvoir les arts et la culture (et d'autres secteurs)
www.salamanderfoundation.org

Shaw Media - Hot Docs Funds

Appuie des projets de documentaires au Canada
www.hotdocs.ca/funds/shaw_media_hot_docs_funds

Small Theatre Administrative Facility (STAF)

Services d'administration des arts pour la collectivité théâtrale indépendante
www.theatreadmin.com

Société de développement de l'industrie des médias de l'Ontario

Appuie le secteur culturel dans la production de films, d'émissions télévisées, de musique, livres, revues et de médias numériques interactifs
www.omdc.on.ca/fr

Téléfilm Canada

Voué au développement et à la promotion de l'industrie audiovisuelle au Canada
www.telefilm.ca/fr

Théâtre Action

Œuvre au développement, au rayonnement et à la reconnaissance du milieu théâtral franco-ontarien
www.theatreaction.on.ca

Theatre Ontario

Programmes, services et ressources pour promouvoir le théâtre à l'échelle de l'Ontario, incluant un programme de formation théâtrale professionnelle
www.theatreontario.org

Toronto Alliance for the Performing Arts (TAPA)

Association pour les secteurs du théâtre, de la danse et de l'opéra à Toronto
www.tapa.ca

Women in Film & Television Toronto (WIFT-T)

Appuie les femmes dans les médias de l'écran pour bâtir, faire progresser et durer leurs carrières
www.wift.com

Writers' Union of Canada (WUC)

Appuie et défense d'intérêts au nom des auteurs de livres publiés au Canada
www.writersunion.ca

Glossaire

Voici les **définitions de quelques expressions clés** que vous verrez dans les formulaires de demande de subvention du CAO.

Activité

Une activité est ce que vous comptez faire avec la subvention. Il peut s'agir de la poursuite de votre art, la réalisation d'un album de musique ou la participation à un atelier. On peut parfois diviser une grande activité en plusieurs petites activités – enregistrer et produire la bande maîtresse d'un album, par exemple, ou faire de la recherche puis passer du temps dans un studio. Si votre plan prévoit un grand projet de groupe, vos activités peuvent inclure la planification, la promotion, les répétitions, etc.

But Voir *Objectif*.

Contribution en nature

Les contributions en nature sont des dons de ressources autres que monétaires. Elles peuvent inclure le temps du personnel, les services administratifs, le matériel, l'espace de réunion ou de répétition et d'autres services.

Les contributions en nature correspondent à des dépenses monétaires du budget, c'est-à-dire ce que la ressource ou le service vous aurait coûté si vous ne l'aviez reçu en don.

CV

En général, un CV est un résumé de la formation, des compétences et des autres détails professionnels d'une personne. Un CV d'artiste énumère souvent les publications, expositions, représentations, prix, collaborations et distinctions. Énumérez uniquement dans votre CV les emplois dans le secteur des arts. Le CV doit être succinct.

Description de l'organisme

Si vous soumettez une demande de projet au nom d'un groupe ou d'un organisme, vous devrez peut-être fournir une description de votre groupe ou organisme. Votre description doit comprendre brièvement les éléments suivants :

- Le nom du groupe ou de l'organisme ainsi que tout nom antérieur.
- La raison de l'existence du groupe ou de l'organisme – ses antécédents, sa mission et ses objectifs.
- Le lieu ainsi que le public, le marché ou les utilisateurs.
- Les activités actuelles du groupe ou de l'organisme – ses programmes, ses projets, etc.
- Les réalisations du groupe ou de l'organisme – des statistiques si possible, ses forces et ses grandes réalisations.

Les renseignements généraux du programme auquel vous vous adressez précisent les autres informations que vous devez fournir au sujet de votre organisme.

Description de projet

Une description de projet est un énoncé concis et bien structuré qui résume la nature de votre projet et les façons dont vous comptez dépenser la subvention pour le réaliser. Le programme auquel vous soumettez votre demande vous demandera de décrire un projet ou une activité en particulier, ou l'œuvre que vous souhaitez réaliser avec la subvention. Consultez la section Conseils pour la rédaction d'une demande.

Échéancier

Un échéancier est le calendrier qui énumère les activités de votre projet et les étapes de sa réalisation du début à la fin. Il peut être présenté sous forme télégraphique ou en de courtes phrases. Si votre projet comporte différentes étapes, vous pouvez donner un aperçu des activités de chaque étape du projet.

Énoncé artistique

Un énoncé artistique donne un aperçu de vos œuvres, de vos motivations et de vos intentions. Il peut également refléter vos antécédents personnels, élucider des concepts et des idées et expliquer votre choix de matériaux et de techniques. Cette déclaration simple et convaincante est habituellement écrite à la première personne. Construisez vos phrases en conséquence : « J'utilise le son pour... », « Ma technique s'inspire de... », etc. Dans le cadre d'une demande de subvention, un énoncé artistique constitue un regard sur votre travail artistique et votre démarche de création.

Notice biographique

Une notice biographique professionnelle ou artistique est un paragraphe au sujet d'une personne. Elle précise son nom, ses antécédents professionnels ou artistiques et son lieu de résidence. Dans le cas d'une demande pour un projet collectif, la notice biographique donne aussi des renseignements sur la participation dans le groupe. Elle peut aussi inclure des remarques sur les études et la formation ainsi que sur les réalisations professionnelles.

Objectif/but

Un objectif ou un but décrit ce que votre projet doit réaliser. En voici un exemple : « Lancer une série d'ateliers dans le nord de l'Ontario pour les jeunes de 12 à 17 ans. »

Résultat

Le résultat est l'aboutissement à long terme de votre projet ou de vos activités. Ce résultat peut être général (qualitatif), comme la façon dont votre projet élargira les horizons artistiques et professionnels de jeunes cinéastes, et/ou concret (quantitatif), comme l'augmentation du nombre d'ateliers que vous donnez de cinq à huit à la suite d'une croissance de 40 % de participants intéressés.

Nos coordonnées

N'hésitez pas à nous contacter.

Nous sommes là pour vous aider.

Coordonnatrice du soutien et de l'information aux francophones

416-969-7400 (à Toronto)
1-800-387-0058, poste 7400 (sans frais en Ontario)
info@arts.on.ca

Conseiller du CAO pour le Nord-Est

705-673-5812 (à Sudbury)
1-877-265-8842 (sans frais en Ontario)
nordest@arts.on.ca

Conseillère du CAO pour le Nord-Ouest (pour des renseignements en anglais)

807-622-4279 (à Thunder Bay)
1-866-391-2221 (sans frais en Ontario)
nordouest@arts.on.ca

Vous pouvez toujours obtenir de l'aide en anglais en communiquant avec la :

Coordonnatrice des services d'information du CAO

416-969-7429 (à Toronto)
1-800-387-0058, poste 7429 (sans frais en Ontario)
info@arts.on.ca

Bureaux du CAO :

Conseil des arts de l'Ontario

151, rue Bloor Ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario) M5S 1T6
416-961-1660
Sans frais en Ontario : 1-800-387-0058
info@arts.on.ca / www.arts.on.ca

Le répertoire de notre personnel se trouve sur le www.arts.on.ca

Accessibilité

Le CAO tient à assurer aux artistes sourds ou handicapés l'accès à ses programmes et services. N'hésitez pas à nous contacter si vous avez besoin des directives ou du formulaire de demande de nos programmes dans un autre format, ou si vous avez besoin d'aide pour préparer une demande. Il nous faut un préavis suffisant pour fournir certains supports de substitution et une aide supplémentaire dans les délais qui permettent aux candidats de respecter les dates limites des programmes.

REMERCIEMENTS

L'équipe de production tient à remercier de sa collaboration le personnel du CAO affecté aux subventions. Elle remercie également Bushra Junaid, chef de la liaison et du développement, et Janice Lambrakos, coordonnatrice des services d'information, de leur importante contribution à ce texte.

TEXTE, RÉDACTION ET COORDINATION :
Claire Pfeiffer

RÉDACTION SUPPLÉMENTAIRE : Mary Li
TRADUCTION : Gilbert Bélisle

RÉVISION DE LA VERSION FRANÇAISE :
Tsipora Lior

CONCEPTION GRAPHIQUE :
Ledden Design IT

ILLUSTRATION : Jeff Jackson | Reactor
Art + Design Limited

©CONSEIL DES ARTS DE L'ONTARIO 2010,
TROISIÈME ÉDITION 2013